

Date de dépôt : 30 avril 2018

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi de M^{mes} et MM. François Lefort, Emilie Flamand-Lew, Boris Calame, Frédérique Perler, Yves de Matteis, Guillaume Käser, Sarah Klopmann, Delphine Klopfenstein Broggin, Olivier Baud, Roger Deneys, Mathias Buschbeck, Christina Meissner, Magali Orsini ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire de 6 000 000 F pour terminer la plage des Eaux-Vives (Sauvons la plage)

Rapport de M. Christian Flury

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux, sous la présidence de M. Guy Mettan, a examiné ce projet de loi lors de sa séance du 17 avril 2018

M. Alan Rosset, responsable budget investissements du Département des finances et M. Nicolas Huber, Secrétaire scientifique auprès du Secrétariat général du Grand Conseil, ont assisté aux travaux de la commission. Qu'ils soient remerciés pour leur précieuse contribution. Nous remercions également M. Sébastien Pasche pour son méticuleux et précis travail de procès-verbaliste.

La délégation du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture était composée de :

- M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat
- M^{me} Karine Salibian Kolly, Secrétaire générale adjointe
- M. Alexandre Wisard, Directeur du service du lac, de la renaturation des cours d'eau et de la pêche.

Etaient également invités :

- M. Marco Rampini, bureau ADR architectes
- M. Yves Bach, bureau EDMS – ingénieurs civils

Vous pourrez lire :

- a. Explications introductives et visite du chantier p. 2
- b. Présentation du projet de loi par M. le député François Lefort, premier signataire p. 4
- c. Procédure de vote p. 12

En préambule :

Après de nombreuses années de péripéties, une fois les derniers recours levés, les travaux de la plage des Eaux-Vives ont enfin pu démarrer en septembre 2017.

La population genevoise devrait pouvoir bénéficier de ce nouvel aménagement qui comprend notamment : une plage d'environ 500 m de long, un nouveau port public de 226 places d'amarrage, complétées par 245 places pour dériveurs, cinq cabanes pour les pêcheurs professionnels, un restaurant de 100 couverts par beau temps, une place de 450 x 65 m, un jardin d'eau et une passerelle. Il s'agit d'un projet ambitieux apportant une réponse aux attentes des Genevois en matière d'accès gratuit à l'eau.

Les dernières négociations avec les opposants ont débouché sur la création du futur jardin d'eau et la mise en place d'une base pêche et du restaurant sur caillebotis, ce qui entraîne une baisse du volume de gravats nécessaires de l'ordre de 200'000 m³. Considérant que chaque m³ apporté par les entreprises rapporte 30 F, le manque à gagner par rapport aux projections initiales est de l'ordre de 6 millions (*ci-après MoF*).

Ajoutons à cela les 1.3 MoF, non prévus, correspondant à la fouille archéologique préalable de la station lacustre de la Grange, située entre Baby-Plage et la station du Plongeon.

A ce niveau, il manquerait donc environ 7.3 MoF pour la réalisation de ce projet. La sagacité et le travail des services de l'Etat ont permis de ramener ce manque à environ 6 MoF.

Ce projet de loi demande un complément de crédit d'investissement pour « *sauver la plage* » afin que cet aménagement puisse répondre au projet initial et qu'il ne soit pas réalisé « *au rabais* ».

A. Explications introductives et visite du chantier :

M. Wisard indique tout d'abord que l'on se trouve donc dans un chantier qui progresse bien, malgré les conditions difficiles qu'il y a eues. Il rappelle que l'Etat a dû faire des fouilles archéologiques supplémentaires. En effet, il y

a 10 ans, les archéologues ne pensaient pas trouver des vestiges intéressants, mais il s'est avéré nécessaire de procéder à des fouilles sur le site du Plongeon il y a 5 ans, puis, 3 mois avant l'ouverture du chantier de la plage, il a été décidé de fouiller aussi le site de la Grange, ce qui a créé pas mal de complications et des surcoûts. M. Wisard relève que cela en a néanmoins valu la peine puisqu'au-delà de l'obligation de sauvegarder le patrimoine archéologique, les découvertes ont été très intéressantes. Il précise que l'un des objectifs des fouilles était de voir notamment comment le village était organisé.

M. Wisard décrit ensuite le chantier et montre une rangée de palplanches qui marquent le début de la plage et la promenade. Il explique qu'il y a une autre série de palplanches qui déterminent la roselière qu'ils vont construire ainsi que le parc. Il précise que la promenade mesure 450 m de long et 65 m de large, ce qui représente en surface d'exposition baignade 4,5 fois ce que l'on trouve aux Bains des Pâquis. Il indique que la commission se déplacera sur le site en bateaux pour notamment voir les pieux qu'ils ont posés pour la plateforme des dériveurs. Il ajoute qu'ils n'ont pas encore posé les pieux pour la base pêche et le restaurant, mais que cela viendra après. Il indique qu'ils vont procéder aux remblais, ces prochaines semaines, pour faire le parc. Il souligne que le chantier se passe très bien et qu'il y a une bonne coordination avec la Nautique. Il précise par ailleurs que les palplanches sont des structures métalliques qui font 16 mètres de hauteur, qui s'imbriquent les unes dans les autres, formant un rideau étanche et permettant donc de travailler à sec.

A.1 Questions des députés :

A un député (UDC) qui demande ce qu'il en est de la passerelle, M. Wisard répond qu'elle se trouvera à la sortie du parc des Eaux-Vives et il souligne que les pieux sont commandés, de même que la structure.

A l'attention du même député (UDC) qui craint que la gouille devienne une sorte de marigot, M. Wisard précise qu'ils ont fait des modèles avec l'EPFL afin de tendre vers un renouvellement d'eau correct et il explique qu'avec le nouveau port agrandi, l'on aura soit un bilan zéro, soit une amélioration car il y aura une meilleure circulation de l'eau grâce à des pompes qui iront chercher de l'eau fraîche au fond du lac pour produire des alevins. Il ajoute par ailleurs que les gens ne se baigneront pas à cet endroit car il s'agira d'un jardin d'eau calme. Il ajoute que, du côté amont, l'eau passera sous les pilotis et que le renouvellement de l'eau devant la plage sera meilleur qu'actuellement à Baby-Plage.

M. Barthassat précise qu'il présentera ce jour 3 choses principales à étudier : le bulletin trimestriel qui explique les dépassement induits par les

travaux de recherches archéologiques non prévus dans le projet initial ; les chiffres concernant l'aménagement pour améliorer l'accueil des visiteurs et les personnes à mobilité réduite ; enfin, une analyse conjointe pour l'étude d'opportunité de blocs sanitaires qui pourraient être chauffés les journées d'hiver et seraient destinés aux sans-abris. Il précise qu'ils vont donc étudier cela avec M. le conseiller d'Etat Poggia, suite à une demande émanant de la société civile. Il précise enfin qu'ils pourront aussi expliquer le détail du chantier après la visite et en gros ce que cela pourrait coûter.

M. Wisard ajoute que deux mandataires sont aujourd'hui présents, qu'ils représentent le bureau d'ingénieurs genevois EDMS et l'atelier d'architectes ADR. Il souligne qu'ils travaillent en outre avec un troisième mandataire, mais que ce dernier n'a pas pu venir aujourd'hui. Il ajoute que tous ces travaux ont fait l'objet d'appels d'offre ouverts. Concernant les travaux des entreprises, il explique que c'était aussi un appel d'offre ouvert et que c'est un consortium qui a remporté l'appel : ISK composé des entreprises genevoises Induni et Scrasa et les Zurichoises de KIBAG pour les travaux spéciaux lacustres car ces compétences n'étaient pas disponibles sur Genève.

A un député (MCG) qui demande si une sécurité sera prévue dans la partie du site où la baignade est interdite, M. Wisard indique que, s'agissant d'une place dont l'accès sera gratuit, il n'y aura pas de maîtres-nageurs, à l'instar de ce qui est pratiqué sur le reste du lac, notamment à Baby-Plage. Il ajoute que les services de l'Etat et de la Ville évalueront l'opportunité d'adapter le dispositif en fonction de l'évolution.

Un député (UDC) demande à quoi servira la passerelle prévue car il observe que l'on pourra aussi rejoindre la plage en passant soit du côté du port, soit du côté de Baby-Plage. Il se demande en outre si cette passerelle va inciter à plonger.

M. Wisard répond qu'il y aura des roseaux et donc que cela ne sera pas très accueillant pour la baignade.

Cette phase introductive est suivie d'une visite commentée en bateaux de la zone de chantier.

B. Présentation du projet de loi par M. le député François Lefort, premier signataire :

M. Lefort remercie la commission et indique en premier lieu que c'est un projet de loi assez simple qui propose un crédit d'investissement supplémentaire de 6 MoF, calculés en fonction du prix original. Il rappelle qu'il vient compléter la loi 10533 qui était répartie en 2 crédits : un crédit d'investissement de 48 MoF pour les travaux de la création du parc et de la

plage et un autre crédit d'investissement de 12,8 MoF pour l'agrandissement du port au lieu-dit du Port Noir, ainsi que le cofinancement de la jetée pour le port de la Nautique. Il rappelle ensuite que 10 ans ont passé depuis l'élaboration de ce PL.

Il souligne que le PL initial était cofinancé par les remblais qui étaient nécessaires, lesquels, dans le nouveau projet, ne sont plus du même volume, ce qui occasionne une baisse des rentrées financières. Il souligne que ce projet est emblématique, mais il estime qu'il doit être aussi exemplaire et qu'il ne faut donc pas le bâcler. Il considère que ce PL vient au fond en aide au département, de façon à ne pas louer ce qui représente le plus grand chantier à Genève au niveau du Lac. Il précise que les architectes et les ingénieurs ont réalisé un travail de grande qualité. Il relève que ce PL est un projet qui a été calculé en fonction du volume initial, à savoir 61 MoF.

Il répète que 10 ans ont passé, qu'il y a des recettes financières en moins à cause de la plus faible quantité de remblais et que des travaux non-prévus au départ ont dû avoir lieu. Il souligne que, récemment, il y a eu de nouvelles fouilles archéologiques (1,3 million), sans compter de petites dépenses ici et là. Il ajoute que le vieillissement du projet occasionne en outre un renchérissement. Il indique enfin que le volume de 6 MoF est donc une évaluation qui prend aussi en compte un renchérissement d'1%/ an.

B.1 Questions des députés :

Un député (UDC) remercie M. Lefort pour la proposition et désire savoir comment il pense sortir ces 6 MoF car il observe qu'il n'y a pas de mention à ce propos dans le PL. Il estime en outre qu'ici, l'on n'est plus sur le même département car la Politique Publique (*ci-après PP*) N relève du DIP et que c'est donc, selon lui, le DIP qui va devoir subventionner ces 6 MoF et non le DETA. Il se demande si le DIP doit donc prendre cette somme sur son budget.

M. Rosset explique qu'en ce qui concerne le droit des crédits, un PL d'investissement est affecté à une PP en fonction de sa destination ; il relève que là, l'on est sur une PP certes dédiée au DIP et que la loi initiale était affectée sur la PP N. Il explique donc que, même si l'on a un investissement qui est affecté sur une PP qui n'appartient pas forcément au département en question ; pour autant, le département investit à ce titre-là sur cette PP. Il souligne que c'est donc bien le DETA qui finance ces infrastructures et pas le DIP.

M. Lefort ajoute que les 61 MoF de la loi initiale sont déjà sur la PP N. Il souligne que lorsque l'on fait des dépenses non-prévues, on les prend dans

l'emprunt ou alors dans les MoF à dépenser par l'Etat, sans allocation à des politiques particulières.

Une députée (S) désire rappeler que, dans les discussions et les réponses que le département apportera, l'on parlera de la résolution que le Grand Conseil avait acceptée pour les équipements sanitaires et donc que le rappel que fera le département devra prendre en compte cette demande qui avait été directement renvoyée au Conseil d'Etat.

M. Barthassat souligne qu'il y a en effet un manque à gagner avec la quantité de gravats et la lagune. Il ne veut pas polémiquer là-dessus et ajoute que cette lagune, au final va permettre une séparation entre la route et la plage. Il relève en outre que les nouvelles fouilles archéologiques ont engendré des dépenses supplémentaires et qu'enfin, les infrastructures supplémentaires souhaitées, notamment pour permettre un meilleur accès aux personnes à mobilité réduite, ont également un coût. Il rappelle qu'ils avaient fait cela pour la jetée du Jet d'eau mais avaient trouvé un mécène à l'époque, ce qui cette fois n'a pas été possible. Il explique qu'il a demandé à ses équipes d'essayer de réduire un peu la facture, rappelle qu'il y a eu des fuites dans la presse soulignant que le Département était en train de tout supprimer. Il indique que c'est faux et qu'ils étaient juste en train de calculer le coût réel. Il ajoute que la société civile leur a ensuite demandé d'étudier la possibilité de chauffer les toilettes les journées d'hiver car il y aurait apparemment une forte demande allant dans ce sens pour les SDF. Il précise qu'ils ont fait leurs calculs et qu'ils auraient donc plus ou moins besoin de ce que propose le PL. Il indique que l'on pourrait donc faire une plage au top avec ces 6 MoF, en prenant en compte les infrastructures nécessaires pour l'accueil des visiteurs, la mobilité réduite, la passerelle, les WC, les chemins et les grills, ce sur quoi il ne veut pas faire d'économies.

M. Wisard indique en outre que, pour le premier projet qui ne prévoyait pas de jardin d'eau, ils avaient prévu 300'000 m³ de remblais mais, compte tenu du fait que l'on réalise ce jardin d'eau, puis la base pêche, le restaurant sur caillebotis et la plateforme des dériveurs sur pieux, l'on passe à seulement 100'000 m³ de remblais. Il précise que chaque m³ amené par les entreprises rapporte 30 F ; il en conclut que l'on a donc perdu 6 MoF. Il souligne *in fine* qu'avec les 6 MoF du PL de M. Lefort, il sera possible faire une très belle plage.

M. Barthassat souligne que, si nous n'installions pas l'électricité et l'eau courante sur les estacades dans les ports, nous retournerions en arrière. Il estime que si nous réalisons ce projet, il faut le faire comme il faut.

M. Wisard ajoute que l'on a déjà 1'300'000 F qui manquent en raison des fouilles archéologiques qui ont dû être réalisées ; il précise que la passerelle prévue coûte 530'000 F. Il relève que ces deux éléments représentent quasiment un tiers des 6 MoF demandés par ce PL. Il rappelle en outre que, si l'on fait la passerelle, l'on va faire aussi une placette avec des bancs.

Il ajoute que l'on va mettre aussi des douches, des fontaines et des grills. Il relève ensuite que l'on mettra en plus un bloc sanitaire avec 8 toilettes et 4 douches. Il précise qu'il faut en outre construire un local technique pour les tondeuses et les véhicules pour personnes en situation de handicap. Il rappelle ensuite qu'ils ont dû prendre des pieux plus longs que prévu pour la stabilité de l'ensemble, ce qui a engendré un surcoût.

Il explique qu'ils ont en outre prévu d'installer une grue pour permettre la mise à l'eau et la sortie de l'eau de personnes à mobilité réduite. Il ajoute qu'à l'époque, l'on n'avait pas prévu de mettre l'électricité dans le port, que la capitainerie avait dit que ce n'était pas nécessaire, mais que la commission des ports exprime désormais clairement le besoin d'équiper les nouvelles estacades d'eau et d'électricité afin d'arriver au même standard que les autres ports de Suisses. Il précise que cela coûte environ 200'000 F. Il explique qu'avec ces 6 MoF, l'on arrivera vraiment à quelque chose de très bien mais que, si la commission ne les vote pas, alors l'on aura de toute façon déjà dépassement de 1,3 million en raison des fouilles. Il remercie d'avance la commission de voter ce crédit.

Un député (PLR) indique que, l'année passée, il y a eu beaucoup d'investissements et que la dette avait pourtant diminué ; il pense donc que l'on ne peut pas raisonner sur le fait que l'on va emprunter ou pas car cela dépend des flux financiers à l'Etat. Il relève que l'on sait que les investissements sont autofinancés et il estime que c'est cela l'essentiel. Il se demande par ailleurs si l'on a une liste claire de chaque poste qui va être présentée à la commission. Il se demande enfin si les 500'000 F en plus pour la passerelle ont déjà été présentés devant la commission.

M. Barthassat répond qu'ils avaient dit qu'ils étaient en train de calculer ces coûts et qu'ils reviendraient ensuite.

Le même député (UDC) se demande combien il y aura de WC en tout.

M. Wisard indique que l'on rajoute 8 WC, qu'ainsi il y en aura 16 en tout, sans compter les 4 WC du restaurant. Il précise qu'ils ont comparé par rapport au Bains des Pâquis et calculé que cela serait suffisant.

Ce député (PLR) demande quelles sont les discussions sur l'aménagement sur le quai avec la Ville de Genève. Il observe que la Ville de Genève a tout intérêt à ce que la plage soit bien aménagée car sinon, ce sera elle qui va subir

les nuisances, notamment les enfants qui ne vont pas aller aux toilettes, mais plutôt vers les roseaux. Il se demande s'il n'y a pas une participation à demander à la Ville de Genève pour l'aménagement du quai.

M. Wisard précise que la Ville de Genève a lancé son concours l'année passée et a rendu public le projet gagnant de Pierre-Alain Dupraz. Il ajoute que la zone concernée par ce concours s'arrête au débarcadère des Eaux-Vives (*ndlr = partie aval*) et donc que le projet de la plage publique ne se trouve pas sur le périmètre du concours de la Ville. Il souligne qu'il est néanmoins prévu que la Ville assume par la suite gratuitement l'entretien des lieux, mais qu'elle veut pour cela avoir quelque chose qui soit opérationnel.

M^{me} Salibian Kolly ajoute qu'ils sont en discussion avec la Ville de Genève pour qu'elle puisse être mise au bénéfice d'une servitude d'usage et qu'elle entretienne gratuitement le parc et la plage. Elle souligne que cela figure dans le trimestriel remis à la commission, de même que la liste d'éléments demandée par un député (PLR).

Un député (UDC) observe que la passerelle coûte quand même 500'000 F et il se demande si cette dernière est vraiment utile ; il a l'impression que c'est un caprice de M. Barthassat ; il ne voit pas l'utilité de couper en deux le plan d'eau, même s'il ne veut pas polémiquer là-dessus. Par ailleurs, concernant le chauffage des sanitaires pour accueillir les SDF, il se demande si les personnes concernées n'ont pas plutôt l'habitude d'aller dans d'autres centres déjà existants ; il se demande en outre s'ils ne craignent pas à terme que les lieux deviennent un camp de SDF car il pense que les gens vont commencer à s'habituer à cela.

M. Barthassat souligne qu'ils sont en train de faire une étude d'opportunité pour évaluer s'il y a une réelle demande ; il ajoute que, si c'était le cas, ils pourraient se tourner vers des institutions et des fondations pour pouvoir financer cette adaptation. Il précise en outre que cela n'a rien à voir avec les 6 MoF du PL car ce sont des budgets à chercher dans la société civile. Il ajoute que, s'il trouve de l'argent pour cela, ils viendront l'expliquer à la commission ; il rappelle enfin que devenir SDF peut arriver à tout le monde.

Un député (Ve) estime que cette histoire de toilettes pour SDF leur fait insulte car il n'imagine pas que les SDF vont venir en plein hiver à cet endroit en pleine bise ; il pense que c'est plutôt une « farce électorale ». Il ajoute que c'est une thématique qui n'a rien à voir avec l'aménagement de la plage. Il ne veut donc pas que l'on lise ce PL de crédit supplémentaire par rapport à cette question. Il estime que l'accueil des SDF dans les bains publics est néanmoins une question majeure, mais qui n'est pas à traiter dans le cadre de cette plage.

Par ailleurs, concernant l'électrification, il se demande combien représente le surplus.

M. Wisard estime que cela coûterait entre 100'000 et 200'000 F.

Au même député (Ve) qui demande si les installations d'alevinage sont financées, M. Wisard indique qu'ils ont les budgets pour cela, mais que le problème est de trouver l'eau froide. Il précise qu'ils voudraient reproduire des espèces de poissons nobles, à savoir la truite lacustre et l'omble chevalier, ce qui nécessite une eau qui ne dépasse pas 8 à 10 degrés. Il précise qu'en mai-juin, le lac (*en surface*) est déjà à 20 degrés. Il précise que cela pose donc la question de tirer une nouvelle conduite avec une crépine pour avoir de l'eau fraîche. Il explique qu'ils sont en train d'affiner cette question car, si cela coûte trop cher, ils devront se rabattre sur d'autres espèces. Il ajoute qu'ils vont tout prochainement visiter des installations à St-Gall et précise enfin que le tout sera géré par l'Etat, en collaboration avec l'APL qui aura sa cabane à côté.

Un député (UDC) observe que la plage sera faite de galets et d'un peu de sable.

M. Bach confirme que ce seront des galets « 4.32 » et qu'ils ont prévu de mettre 15 cm de sable sur la partie émergente. Il indique qu'ensuite, la dynamique des vagues créera des zones en sable et des zones en galets. Il rappelle que Baby-Plage s'est d'abord formée spontanément et il espère que la nouvelle plage pourra bénéficier du même phénomène.

Au même député qui demande si les cheminements seront réalisés en béton balayé, M. Rampini explique qu'il y aura une séparation entre le bord du cheminement, en pierres blanches, où l'on pourra s'asseoir, puis les chemins qui seront en béton. Il ajoute que les camions de la voirie venant enlever les déchets, de même que les ambulances, pourront toujours accéder aux plages par ces cheminements.

Ce même député (UDC) relève qu'il y a toute une problématique de sécurité et estime que, s'il y a un accident, cela va poser problème puisqu'aucun encadrement de sécurité n'est pour le moment prévu.

M. Wisard précise qu'ils se donnent un temps de réflexion quitte à revenir par la suite sur cela. Il souligne qu'ils ont envie d'aller vite pour la réalisation car les gens attendent cette plage et qu'ils se donnent donc ensuite un ou deux ans pour observer et, le cas échéant, adapter le dispositif.

Un député (MCG) informe que l'été, les quais sont noirs de monde et qu'il n'y a actuellement pas suffisamment de WC ; il pense donc qu'il faut en mettre en quantité suffisante et que cela évitera que les gens aillent faire leurs besoins entre les rochers, les bateaux ou les voitures. Il ajoute qu'il ne peut que saluer

l'amenée d'eau et de courant aux estacades. Il se demande par ailleurs si le prix de la place sera le même que dans les autres ports.

M. Wisard lui répond que ce sera le même prix, que les compteurs seront individuels et donc que chacun payera sa propre consommation d'électricité.

A ce même député (MCG) qui demande si les dériveurs sortiront facilement du port car cela lui semble un peu étroit, M. Wisard précise qu'il est rare que 2 ou 3 bateaux sortent en même temps, dans un port de cette taille, avec un chenal large de cinquante mètres, il ne devrait pas y avoir de problème.

Ce même député (MCG) salue le projet et se réjouit de le voir terminé ; il considère que l'on est en train de se bagarrer pour de « petites sommes », vu qu'un tiers du montant demandé est déjà engagé, et que dès lors, il convient de voter ce PL.

Au terme de cette phase de questions, MM. Bach et Rampini quittent la salle.

B.2 Discussion de commission

Un député (UDC) pense qu'il ne faut pas avoir les yeux plus gros que le ventre, mais qu'il convient quand même de voter ces 6 MoF afin de ne pas faire une « *Genferei* » et aller de l'avant dans ce beau projet.

Le Président se demande s'il y a besoin de rajouter quelque chose au PL au niveau législatif.

M. Rosset souligne que tous les éléments intégrés sont corrects et donc qu'il ne manque rien de particulier à ce PL.

M. Barthassat indique que, si M. Lefort n'était pas venu avec un PL ; le département serait certainement venu présenter le même projet de loi. Il pense que le vote de ce PL permettra d'éclaircir toutes les polémiques qui sont sorties dans la presse et qui, selon lui, ne valaient pas grand-chose.

Un député (PLR) indique qu'il aurait préféré avoir une vision plus claire de ce qu'il se passera sur le quai, mais observe que cela relève de la Ville de Genève. Il comprend bien tout ce qui est demandé mais indique qu'il y a d'autres choses importantes à faire dans le canton ; il relève qu'il y a aussi, au sein de la commission, un crédit de 6 MoF pour la traversée du lac et il désire savoir ce que les groupes ont l'intention de faire à ce sujet car il trouverait regrettable que l'on dise oui à ce crédit pour la plage, qui relève selon lui du confort, et non au crédit pour l'étude de la traversée, qui selon lui relève d'une nécessité. Il indique que son vote est donc conditionné à la position du Parlement sur la traversée du lac.

Un député (UDC) trouve que ce qui vient d'être dit est assez lamentable. Il souligne que l'UDC ne veut pas du crédit d'étude de la traversée du lac et ajoute qu'ils ont toujours voulu le projet de la plage des Eaux-Vives ; il rappelle que M. Leyvraz est membre des Amis de la plage et qu'ils ont donc toujours soutenu ce projet. Il indique qu'ils vont voter le crédit et considère que les enjeux ne sont pas du tout les mêmes par rapport à la traversée du Lac.

M. Barthassat estime qu'il ne faut pas polémiquer là-dessus et ajoute que l'on ne va pas dépenser bêtement le total de ce crédit, mais que l'on sera au moins à l'aise pour réaliser ce projet qui va servir à toute la population, notamment à ceux qui n'ont pas la chance de partir en vacances l'été.

Une députée (S) relève qu'il y a eu une résolution qui a été acceptée par le Parlement, comme l'a souligné une de ses collègues. Elle observe que c'est un projet positif pour les Genevois, mais aussi pour le tourisme. Elle indique que c'est donc évident qu'ils vont voter ces 6 MoF.

Un député (UDC) relève que les services de M. Wisard ont souvent fait des miracles, dans le domaine de la renaturation des cours d'eau, qu'ils ont fait économiser des dizaines de MoF à l'Etat en allant chercher de l'argent à Berne et il estime donc que l'on ne doit pas « mégoter » pour ce PL et qu'il faut le voter ce soir.

M. Barthassat ajoute qu'ils sont allés voir partout ailleurs pour voir si des fonds auraient pu être obtenus pour cette plage, mais que cela ne s'est malheureusement pas avéré concluant.

Un député (MCG) considère que c'est un beau projet qu'il faut soutenir et il regrette le chantage évoqué par un des députés (PLR). Il ajoute que l'aile gauche de son Mouvement votera ce projet de plage tandis que leur aile droite soutiendra le projet d'étude de la future traversée du lac.

Un député (PLR) indique qu'il peut comprendre son collègue car la traversée du lac est selon lui une nécessité économique, mais il ajoute qu'en tant qu'habitant des Eaux-Vives, il sait que les gens attendent vraiment ce projet de plage. Il relève qu'il y a eu le premier vote il y a 10 ans, que le projet a trainé, que les gens l'attendent et indique donc qu'il est favorable à ce PL et qu'il va pour sa part le voter.

Un député (EAG) estime que tout a été dit et considère que ce PL devrait faire l'unanimité ; il indique qu'il regretterait qu'il n'y ait pas l'unanimité.

Un député (PLR) souligne que l'on n'est plus en campagne et qu'il est personnellement en faveur de ce projet ; il estime qu'il convient de mentionner que le recours du WWF a coûté 6 MoF et ajoute qu'il n'est pas du tout convaincu que l'amélioration voulue par le WWF soit vraiment utile. Il relève enfin qu'ils ont toujours voté tous les crédits pour les pistes cyclables, raison

pour laquelle il regrette que l'on n'ait pas vu ce qui se fait sur le quai. Il indique qu'il dit cela car il pense qu'il y a une possibilité que le crédit pour la traversée du lac ne passe pas, compte tenu de la nouvelle majorité du Grand Conseil.

Le prédisent indique que le PDC votera ce PL et rappelle que ce projet était le premier qu'ils ont voté lorsqu'il était Président du Grand Conseil, au moment du départ de M. Cramer, en décembre 2009.

M. Barthassat souligne que, pour les quais, ils sont en train d'étudier tout ce qui concerne le « U lacustre », avec la piste cyclable bidirectionnelle, et qu'ils étudient donc tout le périmètre de la Rade au sein du groupe de travail avec la Ville de Genève.

C. Procédure de vote :

Vote en premier débat :

Entrée en matière :

Le président soumet au vote le **PL 12276** :

Pour : 12 (1 EAG ; 2 S ; 1 Ve ; 1 PDC ; 2 PLR ; 2 UDC ; 3 MCG)
Contre : 0
Abst. : 1 (1 PLR)

L'entrée en matière est acceptée

Vote en deuxième débat :

Titre et préambule :

Pas d'opposition, adoptés

Art. 1 Crédit d'investissement supplémentaire :

Pas d'opposition, adopté

Art. 2 Budget d'investissement supplémentaire :

Pas d'opposition, adopté

Art. 3 Amortissement :

Pas d'opposition, adopté

Art. 4 Utilité publique :

Pas d'opposition, adopté

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat :

Pas d'opposition, adopté

Art. 6 Entrée en vigueur :

Pas d'opposition, adopté

Vote en troisième débat :

Le président soumet au vote l'entier du **PL 12276** :

Pour :	12 (1 EAG ; 2 S ; 1 Ve ; 1 PDC ; 2 PLR ; 2 UDC ; 3 MCG)
Contre :	0
Abst. :	1 (1 PLR)

Ce projet de loi est **accepté**.

La commission préavise la catégorie 3 (extraits).

En conclusion :

Au bénéfice de ces explications, la commission des Travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi 12776 afin que la future plage des Eaux-Vives puisse être réalisée dans le respect des projections initiales et réponde réellement aux attentes de notre population.

Annexes :

1. *Présentation des dépassements financiers*
2. *Rapport trimestriel sur les travaux de la Plage des Eaux-Vives*

Projet de loi (12276-A)

ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire de 6 000 000 F pour terminer la plage des Eaux-Vives (Sauvons la plage)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement supplémentaire

Un crédit d'investissement de 6 000 000 F (y compris TVA et renchérissement), supplémentaire à la loi 10533 du 4 décembre 2009, est ouvert au Conseil d'Etat pour terminer la réalisation d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit complémentaire ne figure pas au budget d'investissement dès 2018. Il sera comptabilisé sous la politique publique N « Culture, sport et loisirs » et sera inscrit au budget d'investissement dès 2019 sous les rubriques :

- 06.08.00.00 5040 : 6 000 000 F

Art. 3 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 4 Utilité publique

L'ensemble des travaux résultant de la réalisation prévue à l'article 1 est décrété d'utilité publique au sens de l'article 3, alinéa 1, lettre a, de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, du 10 juin 1933.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

ADR / EDMS

4809 - Port Plage des Eaux-Vives

Note n° 19 - Crédit d'investissement supplémentaire de CHF 6'000'000.- TTC pour terminer la Plage des Eaux-Vives (PL 12276)

1 OBJET DE LA NOTE

La présente note a pour but de préciser les éléments constructifs qui pourraient être ajoutés au projet du Port Plage des Eaux-Vives actuellement en chantier, dans le cas où le Grand Conseil accorderait un crédit supplémentaire de CHF 6'000'000.- TTC.

2 CONTEXTE

Le projet de Plage et Port des Eaux-Vives prévoit la création d'une plage, soit un nouvel espace public d'environ 4,5 hectares, dont le côté ouest offre une nouvelle plage de 400 mètres linéaires d'accès à l'eau dans la continuité de Baby-Plage.

La plage est principalement formée d'une grève en galets, accompagnée d'une zone de détente en pelouse d'usage libre, agrémentée de groupements d'arbres permettant de trouver l'ombrage nécessaire, sans entraver les vues depuis les Parcs La Grange et des Eaux-Vives.

3 DETAIL DES AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES

Des aménagements et des équipements à l'usage du public sont proposés afin d'améliorer l'accueil du public et des personnes à mobilité réduite sur le site. Ils sont déjà intégrés dans l'autorisation construire mais ont été retirés du programme de réalisation faute de disposer des budgets suffisants.

Une passerelle piétonne permet de rejoindre la plage en son centre, en lui offrant une meilleure accessibilité grâce à cette connexion supplémentaire depuis le quai Gustave-Ador. La placette qui lui est associée est bordée de cheminements confortables en béton balayé, accessibles à tous avec, au centre, un aménagement convivial en matière argilo-calcaire et planté de groupes d'arbres. Tout autour, de grandes banquettes en bois permettent aux usagers de s'étendre et de profiter de la zone détente.

Une large promenade, ponctuée de banquettes confortables en bois et de points d'eau, longe la grève de Baby-Plage à la buvette sur le Môle. Son revêtement en béton sablé est accessible par tous et en tout temps car il n'est pas soumis aux

4809 - Port Plage des Eaux-Vives

déformations comme l'apparition de nid de poule. Ceci représente un avantage non négligeable pour tous les types de mobilité ainsi que pour l'entretien qui peut ainsi être mécanisé (réduction des coûts). La promenade est bordée d'une bande de pierre naturelle suffisamment large pour que les usagers de la plage puissent s'installer sans gêner le passage. Cet élément est un gage de qualité du projet en apportant un matériau noble au service des utilisateurs entre la plage et la zone détente. De plus, il participe à une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite en marquant clairement le cheminement, évitant ainsi les conflits d'usage. C'est à l'intérieur de cette bande que sont intégrés les rampes et les escaliers d'accès à la plage.

Des aménagements sont proposés spécifiquement pour les PMR, tels que la rampe en caillebotis le long du Môle pour un accès à l'eau, comprenant deux sièges handicapés adaptés et une petite grue permettant l'accès des PMR directement aux bateaux amarrés.

Concernant les constructions, le projet propose de réintroduire un édifice sanitaire supplémentaire qui répond mieux à l'attente des nombreux usagers du site, ainsi qu'un édifice d'entretien à l'usage des services techniques pour le stockage des sièges handicapés et du matériel d'entretien de la plage.

4 ELEMENTS CHIFFRES

- Fouilles archéologiques complémentaires ;
- Passerelle piétonne et placette liée avec des cheminements finis en béton ;
- Edicule sanitaire supplémentaire, y compris raccord aux réseaux ;
- Edicule technique et entretien ;
- Mobilier de la plage (douches, sièges handicapés et rampe en caillebotis le long du Môle pour l'accès à l'eau des PMR) ;
- Roselière et jardin d'eau ;
- Amélioration de la plateforme dériveurs et des équipements portuaires (grue PMR, « éclairage-balisage » sur plateforme dériveurs, armoire de compteurs pour raccordement de bateaux habités, groupe de casiers pour ranger les voiles des catas et dériveurs sur la plateforme, dispositif de numérotation et désignation des places, boucle de fixation des bateaux, renforcement des estacades et catways pour reprendre de plus grosses unités à fort tirant d'eau, mise en place d'une estacade en "T" en tête des estacades initiales, estacade flottante et catways pour les visiteurs, dispositif de sécurisation, échelles et lignes de vie le long des estacades) ;
- Dimensionnement d'ouvrages suite aux difficultés géotechniques complémentaires pour mauvais terrain.

4809 - Port Plage des Eaux-Vives

5 BUDGET DU COUT DES TRAVAUX

1.	Fouilles archéologiques complémentaires	CH F	1'300'000
2.	Passerelle piétonne		
2.1	Passerelle piétonne	CH F	300'000
2.2	Placette liée et cheminements finis en béton	CH F	210'000
	Total 2. Passerelle piétonne	CH F	510'000
3.	Edicule sanitaire supplémentaire		
3.1	Edicule sanitaire	CH F	570'000
3.2	Equipements et mobiliers spécifiques	CH F	210'000
	Total 3. Edicule sanitaire	CH F	780'000
4.	Edicule technique et entretien	CH F	230'000
5.	Mobilier de la plage : points d'eau, bancs et deux sièges PMR adaptés à l'eau et rampe en caillebotis le long du Môle pour accès PMR adapté y compris honoraires	CH F	170'000
6.	Roselière et jardin d'eau		
6.1	Travaux de terrassements, de génie-civil et travaux lacustres	CH F	1'010'000
6.2	Plantations	CH F	280'000
6.3	Alimentation en eau du lac	CH F	30'000
6.4	Espaces verts	CH F	60'000
	Total 6. Roselière et jardin d'eau	CH F	1'380'000
7.	Amélioration de la plateforme dériveurs et des équipements portuaires	CH F	560'000
8.	Dimensionnement d'ouvrages suite aux	CH	370'000

4809 - Port Plage des Eaux-Vives

	difficultés géotechniques complémentaires pour mauvais terrain		F	
9.	Edicule vestiaire (<i>pour mémoire : non comptabilisé</i>)	CH F		(430'000)
	Total travaux	CH F		5'300'000
Divers et imprévus	5 %	CH F		270'000
	Total général HT	CH F		5'570'000
	TVA 7.7 %	CH F		430'000
	Total général TTC	CH F		6'000'000

Les coûts décrits ci-dessus s'entendent honoraires compris.

6 CONCLUSION

Cette note présente un budget finalisé, honoraires inclus, de CHF 6'000'000.- TTC.

ADR / edms

Yves Bach

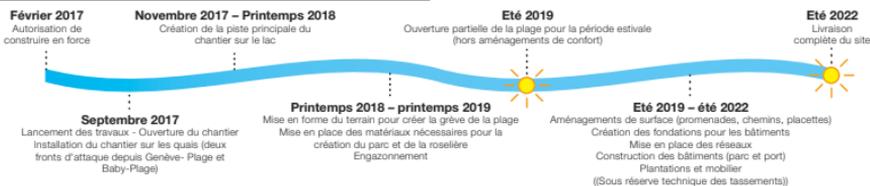
Marco Rampini

Plage Publique des Eaux-Vives info

La Plage Publique
des Eaux-Vives

N°2 avril 2018

CALENDRIER DES TRAVAUX au 14.04.18



FINANCES au 14.04.18

Budget total Loi - Plage, port et digue (Etat et SNG)	CHF 61 millions
Budget travaux Etat (coût 2010)	CHF 53,1 millions
Budget actualisé travaux Etat (coût 2017)	CHF 54,9 millions
Dépenses sur la Loi au 14.04.18	CHF 18,8 millions
Engagements financiers sur la Loi	CHF 34,5 millions
Dépenses non prévues archéologie (site La Grange)	CHF 1,3 million

DONNÉES au 14.04.18



Taux d'avancement global
30%



Nombre d'ouvriers chantier Etat de Genève
20



Nombre d'entreprises et bureaux chantier
11



LE CHANTIER DE LA PLAGE PUBLIQUE DES EAUX-VIVES – Vue du ciel

LA COLLABORATION AVEC LA VILLE DE GENÈVE S'INTENSIFIE



LUC BARTHASSAT - CONSEILLER D'ETAT CHARGÉ DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA).

En juillet 2017, la Ville et l'Etat de Genève se sont engagés dans une coordination des divers projets touchant la Rade, au sein d'un comité de pilotage (COFIL) "Valorisation de Rade", piloté par Monsieur le Conseiller d'Etat Luc Barthassat et réunissant Messieurs les Conseillers administratifs Rémy Pagani, Guillaume Barazzone et Sami Kanaan.

Ce COFIL a notamment pour mission de présenter une image directrice de la Rade, de concerter les commissions consultatives, les associations de quartier, les exploitants ainsi que les milieux concernés.

Il s'agit également d'examiner la faisabilité de la construction d'une passerelle piétonne le long du pont du Mont-Blanc, d'analyser ses conséquences sur l'offre de navigation de la Compagnie Générale de Navigation (CGN) et, cas échéant, de rechercher une solution adaptée permettant à la CGN de maintenir l'exploitation des bateaux "Belle Epoque" dans la Rade avec la construction de la passerelle du Mont-Blanc.

Ce COFIL suit également le développement du chantier de la Plage des Eaux-Vives et prépare les éléments liés à une future exploitation par la Ville de ce nouvel aménagement. Les conditions techniques sont en cours de discussion et portent notamment sur la baignade, les espaces de barbecue, les accès voirie et véhicules de secours, les luminaires, l'entretien du jardin d'eau, les bennes pour déchets, le parking deux-roues, l'intervention des agents de la police municipale, etc. Il s'agit d'examiner les conditions liées aux infrastructures et aux aménagements nécessaires à la reprise de la gestion et de l'entretien par la Ville de Genève dès 2021 et d'évaluer leurs coûts supplémentaires éventuels.

BRÈVES NOUVELLES DU CHANTIER

Les rideaux de palplanches en acier sont terminés. Ils permettent la création de grandes enceintes étanches qui sont en train d'être asséchées puis seront remblayées. Ces enceintes accueilleront le futur parc et le jardin d'eau. Les premiers pieux ont été installés pour la structure des dériveurs de la zone portuaire qui sera finalisée fin juin 2018.

Le procédé de palplanches, utilisé sur le chantier, date de l'époque romaine. Les palplanches étaient à l'origine des planches en bois et sont désormais en acier. Les joints, à l'époque constitués en bourres de laine ou de lin, ont été substitués par un système de clés (encoches) liant les éléments entre eux et assurant l'étanchéité du rideau. Les palplanches sont mises en place par un marteau vibreur. Celui-ci crée des ondes dans la palplanche qui ont pour effet de remanier les particules de sol au contact du métal, faisant chuter sa cohésion et permettant un enfoncement rapide. On parle de vibrofonçage.

Lors de l'assèchement par pompage des caissons, une pêche électrique de sauvetage a lieu afin de récupérer les derniers poissons piégés dans les caissons. Les poissons sont alors stockés dans des bassins oxygénés, puis mesurés avant d'être remis dans le Léman.

Un appel à candidatures pour l'exploitation et la gestion du futur restaurant de la Plage des Eaux-Vives a été lancé au début 2018. L'offre de Monsieur Aymon Choisy, qui exploite le restaurant "Le Cheval Blanc" à Carouge, a été retenue.

TABLEAU DE BORD

Le chantier avance selon le planning établi. Malgré les tempêtes de bise de début décembre qui ont entraîné un léger ralentissement des cadences, celles-ci ont pu être augmentées depuis la mi-janvier afin de garantir le délai de livraison.

Les fouilles archéologiques de La Grange sont maintenant bien avancées avec de nombreuses découvertes qui vont permettre de mieux connaître ce village préhistorique.

En ce qui concerne le volet plage et parc, la piste principale qui s'avance dans le lac est réalisée à 80% et la mise en place de palplanches nécessaires à la réalisation des remblayages est quasi-terminée (95 %).

Pour les travaux du côté de la Société Nautique de Genève et de Genève Plage, la création de la grande digue nord avance vite et permettra de garantir une bonne protection contre la bise dans les prochains mois.



ZOOM SUR

Interview de Pierre Corboud, archéologue et responsable de la fouille du chantier de la Plage publique des Eaux-Vives sur le site préhistorique de La Grange

Quelles sont les différentes étapes du chantier de fouille ?

Nous avons prévu une période de fouilles de trois à quatre mois de manière à ne pas retarder l'ouverture de la plage en 2019. Tout d'abord, il a fallu mettre en place un caisson de palplanches afin d'abaisser le niveau de l'eau de 2 à 3 mètres et accéder à la zone de fouille les pieds plus ou moins sec. Nous avons ensuite divisé toute la zone archéologique qui fait à peu près 0,5 hectares en couloirs de 10 mètres. Couloir après couloir, nous déplaçons les matériaux de surface (sable et remblais du quai) et repérons ainsi les pilotis qui pourraient dépasser du sol.

Qu'avez-vous trouvé ?

Les traces d'un village littoral préhistorique. Actuellement, il ne reste plus que les pilotis, c'est-à-dire les pieux de construction des maisons. Ces pilotis vont nous permettre, d'une part, d'avoir des datations très précises grâce à la dendrochronologie et d'autre part, nous l'espérons, de pouvoir dessiner des plans de maisons et d'avoir ainsi l'organisation d'un village construit et occupé entre 2700 et 2600 avant J.-C.

Combien de pilotis estimez-vous retrouver ?

On vous dira cela quand on aura fini (rires) ! Pour l'instant, nous estimons qu'il y a entre 300 et 500 pilotis conservés ici. Cela va dépendre des zones, bien évidemment.

Que représente cette fouille pour vous ?

Cette fouille est pour moi extrêmement importante dans la mesure où c'est peut-être l'un des derniers sites de la rade de Genève que l'on puisse étudier pour nous permettre de mieux connaître l'histoire de Genève au Néolithique dit "final". Les premiers agriculteurs de la région genevoise ont vécu ici. L'autre aspect c'est qu'en étudiant ces sites, en liaison avec la variation du niveau des eaux et du climat, nous avons une approche de l'environnement préhistorique qui nous permet de réfléchir à l'évolution de notre environnement actuel. Cela nous donne un recul par rapport aux problèmes environnementaux de notre époque.



PIERRE CORBOUD, LORS DE LA FOUILLE EN DÉCEMBRE 2017. Photo Serge Fruehauf.

LE PROJET

Dès 2019, la Plage Publique des Eaux-Vives accueillera la population genevoise sur un site de baignade gratuit en plein cœur de la ville. Lors des belles journées d'été, près de 8'000 personnes pourront profiter d'une plage d'environ 500m de long sur la rive gauche du lac Léman, à la suite de Baby Plage. Les aménagements comprendront également l'extension du port public en prolongement de celui de la Nautique qui répond au besoin d'infrastructures pour les activités professionnelles sur le lac et à la demande de places d'amarrage pour les navigateurs. Trois estacades accueilleront ainsi jusqu'à 226 places d'amarrages, complétées par 245 places pour dériveurs et une esplanade avec cinq cabanes pour les pêcheurs professionnels.

L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS

Cette réalisation s'inscrit dans la volonté du canton d'offrir davantage de lieux de baignade ouverts à tous, sécurisés et adaptés à une population toujours plus friande d'activités aquatiques et dont le besoin d'accès à l'eau, surtout lors d'étés de plus en plus chauds, est bien réel. Avec la Plage Publique des Eaux-Vives, les Genevoises et Genevois pourront donc savourer les plaisirs d'un nouveau lieu de loisirs convivial, gratuit et accessible en mobilité douce, comme en transports publics. L'occasion aussi de profiter de l'excellente qualité des eaux du Léman suite aux nombreux efforts fournis pour leurs assainissements.

DEMAIN, LA RADE

La Plage Publique des Eaux-Vives et ses différents aménagements permettront de poser les premiers jalons pour redessiner et embellir notre rade grâce au désencombrement des quais marchands et au déplacement des cabanes de pêcheurs vers une esplanade ultra-moderne. Cette réalisation ouvre la voie à d'autres projets qui contribueront à redonner l'accès aux quais aux Genevoises et Genevois, tel que celui du Vengeron qui aura pour vocation d'accueillir et rassembler les entreprises lacustres situées entre le Jet d'eau et le Bateau Genève.



L'ENVIRONNEMENT

Propice à la détente, aux loisirs et équipé pour le confort de tous, le parc de 65 mètres agrémentera le pas des promeneurs avec une vue dégagée sur la nouvelle plage et le lac. Aménagement unique autour du Léman, le jardin d'eau et sa roselière permettront d'accueillir faune et flore aquatique dans des conditions optimales. De quoi satisfaire les amateurs de nature et ce, en pleine ville !

CONTACT
INFO-SERVICE



Par e-mail :
info-service-deta@etat.ge.ch



Par téléphone :
022 546 76 00



La Plage Publique
des Eaux-Vives